

Mieux vivre sur notre planète et construire son avenir

(charte adoptée par l'Assemblée générale du MNLE le 6 février 2000 à Avermes Allier)

Nous luttons parce que nous aimons la vie, la nature et la beauté du monde ; parce que nous voulons que tous les êtres humains, partout sur la planète, puissent vivre et s'épanouir en harmonie avec leur environnement. Mais ce minuscule domaine que constitue la biosphère, - dix mètres d'épaisseur de sol nourricier, vingt kilomètres de hauteur atmosphérique, dix kilomètres de profondeur marine - présente des signes de mauvaise santé. Alors qu'il pourrait assurer raisonnablement la subsistance des 6 milliards d'êtres humains - bientôt 8 - qui peuplent la planète, il ne l'assure, en fait, qu'à une partie d'entre eux.

De nouveaux rapports entre sciences, techniques et société

Notre époque est celle d'un accroissement considérable des possibilités humaines d'action sur les milieux naturels et anthropisés et de très rapides avancées dans les domaines scientifiques et technologiques pouvant revêtir des aspects bénéfiques pour l'environnement ou au contraire constituer d'importantes menaces. Cette situation réclame une prudence accrue pour que des grands travaux ou de nouvelles techniques ne soient pas mis en oeuvre sans que leur innocuité vis à vis de l'homme et de l'environnement ait été suffisamment établie : les principes de prévention et de précaution doivent être appliqués à tous niveaux. Leur application nécessite des innovations radicales dans les modes de prise de décision : ceux-ci doivent évoluer dans le sens de pratiques démocratiques de plus en plus développées. Mais cette exigence se heurte au fait que la population n'a généralement pas les moyens de porter une juste appréciation des risques ou des bienfaits des évolutions technologiques et que les décisions des Etats, des institutions internationales et des organismes experts qui les inspirent, sont soumis aux pressions de puissants groupes d'intérêts économiques et politiques.

La population doit pouvoir, très en amont des décisions, disposer des éléments d'information et de moyens d'intervention sur les choix technologiques, les options d'investissements et d'aménagements. Dans cette confrontation démocratique elle doit revendiquer le contrôle des organismes d'expertise, leur évaluation scientifique et une présence active dans les structures d'information et de concertation.

Les techniques de la transgénèse illustrent cette situation. La mise en oeuvre des organismes génétiquement modifiés (OGM), destinés à produire mieux, nécessite que la population ait une vision claire des enjeux et des risques et que la communauté scientifique ait pu donner son avis de manière dégagée des préoccupations mercantiles. Au plan international le protocole signé à Montréal en janvier 2000 sur les transferts d'OGM constitue l'une des premières applications du principe de précaution.

Dans cette optique la mobilisation d'associations de terrain et de réflexion, comme celles qui constituent le MNLE, est nécessaire, et doit être reconnue, comme outil d'intervention et de débat sur les problèmes environnementaux auxquels la société est confrontée.

Un mouvement innovant

Dans un monde complexe, le MNLE s'inscrit dans une perspective de progrès en s'appuyant sur le développement des connaissances et sur une démarche scientifique rigoureuse.

Il refuse les stratégies de régression et agit pour que l'essor contemporain des sciences et des techniques, nécessaire pour répondre aux besoins des populations, ne menace pas mais serve l'environnement.

Cette démarche du MNLE constitue une innovation dans le combat écologique et fait l'originalité de notre mouvement. Pour agir, le MNLE sensibilise et rassemble, sans exclusive, tous ceux qui sont confrontés à la dégradation de leur environnement et veulent améliorer leur cadre de vie, tous ceux qui refusent les dégradations environnementales planétaires.

Le MNLE est un lieu de convergence entre le monde du travail et les populations confrontées à la maîtrise des pollutions domestiques, subissant les pollutions de toutes sortes, les risques industriels ainsi que les nuisances des transports. Le MNLE considère que les salariés des entreprises émettrices de pollution et sources de risques accidentels, qui sont - ou devraient être - les mieux informés et sont de toute façon les premiers exposés, ont un rôle irremplaçable à jouer pour la préservation de l'environnement.

Le MNLE offre à tous un lieu pour :

- s'informer et se former,
- confronter les idées,
- élaborer des propositions concrètes,
- mener ensemble les actions nécessaires pour les faire aboutir.

Sur tous les sujets environnementaux, le MNLE revendique une information complète et accessible : son appropriation par le plus grand nombre appelle un effort soutenu de formation. Par sa revue " Naturellement " et sa " Feuille d'Info " ainsi que des stages de formation, l'animation de débats et l'organisation de colloques, le MNLE contribue à cet objectif. C'est dans ce but qu'il a créé les Editions Naturellement.

Une vision planétaire

Les pollutions et les dégradations de l'environnement se généralisent partout et affectent de façon particulièrement dramatique les pays les plus pauvres. Sous l'impulsion des états les plus puissants, des organismes internationaux qui servent de relais à leur politique de libéralisation (FMI, BM, OMC ...) et des puissances financières et économiques transnationales, la recherche du profit et le productivisme, poursuivis au mépris du long terme, continuent à être la règle. Ils se conjuguent avec l'ignorance et l'inconscience pour mettre à mal, par toutes les formes de pollution et de surexploitation, l'air, l'eau, les terres et des centaines de milliers d'espèces vivantes, végétales et animales, dont l'espèce humaine ne représente qu'une récente et plus particulière ramification. La dernière période a permis de marquer des points : la mise en échec, même provisoire, du projet d'AMI concocté par l'OCDE, l'opposition grandissante aux effets les plus néfastes des grands traités "régionaux" comme l'ALENA, sont des points d'appui pour la préservation de l'environnement.

Le MNLE se réjouit que la conjonction des forces démocratiques, progressistes et écologistes du nord et du sud de la planète ait conduit à l'ajournement de la conférence de l'OMC de Seattle. Ces luttes doivent se poursuivre.

Il est indispensable que la solidarité et la coopération entre les peuples se développent sous toutes leurs formes. Les politiques pour la protection de l'environnement, arrêtées et mises en

oeuvre aux plans local, régional, national, en concertation avec les populations concernées, doivent faire l'objet de coordinations mondiales avec un souci de sauvegarde des identités culturelles et de la diversité des valeurs des patrimoines.

C'est dans cette optique que le MNLE coopèrere avec les autres Organisations non gouvernementales (les ONG).

Le développement durable

Il n'y a pas de contradiction irrémédiable entre développement et préservation de la biosphère.

Le MNLE, favorable à la notion de " développement durable ", partage les conclusions du rapport " Notre avenir à tous " de la Commission Mondiale de l'ONU sur l'environnement et le développement, publié préalablement à la conférence de Rio de 1992, lorsque celui-ci affirme : *" Nous avons le pouvoir de concilier l'activité humaine et les lois de la nature et de mener une existence plus heureuse grâce à cette réconciliation... L'humanité est en mesure de créer un avenir plus prospère, plus juste, plus sûr... "*. Et qu'il ajoute qu'une des conditions de la préservation de l'environnement et de la maîtrise de la croissance démographique est le développement économique des pays les plus pauvres.

Actif pour diffuser ce rapport, le MNLE a participé à la conférence de Rio. Il milite pour la mise en oeuvre des actions prévues pour le 21ème siècle (Agenda 21) et celles exigées par les conventions mondiales sur le changement climatique, la protection de la biodiversité, la protection des forêts et la lutte contre la désertification. Les pollutions n'ont pas de frontière : les organisations régionales (Union européenne, commissions régionales des Nations-Unies) et mondiales (ONU et agences ou programmes spécialisés des Nations-Unies) doivent intégrer la notion de développement durable à toutes leurs activités. Les mécanismes de financement des problèmes globaux d'environnement (préservation de la biodiversité, protection de la couche d'ozone, protection des océans, prévention des changements climatiques) doivent être efficaces et adaptés aux besoins.

La toute puissance du FMI, de la Banque mondiale et de l'OMC doit être remise en cause. La dette des pays pauvres à l'égard des pays riches est un obstacle majeur sur la voie du "développement durable" : elle doit être reconsidérée. La réforme démocratique de l'ONU et l'octroi de moyens financiers nouveaux sont indispensables. Le MNLE affirme que ni les écotaxes, ni l'organisation d'un marché mondial de la pollution, ne peuvent apporter de solution satisfaisante et durable.

La biodiversité

C'est dans les pays les plus pauvres que les ressources de la biodiversité planétaire sont les plus importantes et aussi les plus menacées par le contexte démographique et l'état de dépendance économique qui pousse à la surexploitation de la nature par des moyens souvent inadapés.

Des règles internationales doivent être établies permettant à ces peuples d'exploiter leurs ressources d'une manière durable tout en faisant cesser le pillage de celles-ci par les grands groupes multinationaux et en stoppant le processus de marchandisation du vivant et la privatisation des patrimoines génétiques.

Les enjeux énergétiques mondiaux

Le MNLE milite pour la satisfaction des besoins des peuples en énergie. Conscient de la limitation des ressources fossiles et de leur meilleure valorisation dans d'autres secteurs que celui de l'énergie, ainsi que de la gravité des menaces liées aux émissions polluantes dans l'atmosphère du secteur énergétique (effet de serre, pluies acides, pollutions atmosphériques urbaines), il agit pour le développement de la maîtrise des consommations et pour la mise en oeuvre des énergies renouvelables et/ou n'émettant pas de polluants atmosphériques : nucléaire, hydraulique, éolien, solaire, etc... Une réflexion associant scientifiques et populations doit être engagée sur les moyens d'assurer à terme les besoins énergétiques croissants qui vont devoir, au niveau mondial, être satisfaits. Compte tenu des graves conséquences des accidents toujours possibles dans les installations nucléaires, dont l'accident de Tchernobyl témoigne, des solutions pour atteindre un niveau toujours plus élevé de sûreté dans la conception des installations et dans leurs conditions d'exploitation doivent être recherchées. Toutes les décisions doivent être prises avec le plus grand degré de démocratie et de transparence. La gestion des déchets radioactifs doit faire l'objet de recherches soutenues pour aboutir à des solutions acceptables pour les générations futures.

En matière énergétique, les pays industriels ont des devoirs envers les pays les plus pauvres. C'est de les aider à mettre en oeuvre des politiques de maîtrise de l'énergie, à accéder aux techniques les moins polluantes, ainsi qu'à l'utilisation la plus propre possible des combustibles fossiles, sans lesquels, dans l'état actuel de leur technologie, leurs économies ne pourront se développer. Ceci renforce pour les pays les plus riches, la nécessité de maîtriser les évolutions de leurs propres consommations énergétiques et de faire appel à moins de combustibles fossiles. Cette perspective est le contraire de ce qui a été décidé à la conférence de Kyoto sous la pression des Etats-Unis : le MNLE condamne la possibilité des permis négociables et luttera pour que la France ne s'adonne pas à cette pratique. Il agira, au contraire, pour que la France aille au-delà des engagements pris à Kyoto de stabilisation des émissions de gaz à effet de serre dans l'atmosphère, et adopte une politique continue de réduction de ces émissions.

La Paix dans le monde

Pour le MNLE, le risque de guerre, et particulièrement de guerre nucléaire, bactériologique ou chimique, constitue toujours une grave menace : dans la dernière période les conflits et les guerres se sont multipliés, avec leur cortège de désastres environnementaux.

La lutte pour la paix, partout où elle est menacée, reste donc une dimension essentielle de nos objectifs. Le MNLE s'associe à ceux qui militent pour de nouvelles avancées dans cette voie d'autant plus que les dépenses engagées pour les armes et la recherche militaire constituent un obstacle majeur sur la voie du " développement durable ". Ces dépenses doivent être reconverties pour des oeuvres de paix et notamment pour la recherche et le développement économique soucieux de la protection de l'environnement.

Une implication nationale, régionale, locale

Le MNLE lutte pour la solution des problèmes d'environnement dans notre pays, pour une politique de développement durable, avec les populations, les salariés des entreprises, les agriculteurs.

C'est par l'action de tous les jours :

- que la nature (zones humides, paysages, faune et flore sauvages, qualité des océans, des rivières des lacs et étangs, des eaux souterraines, qualité de l'air ...) sera respectée, mise en valeur et enrichie,
- que le rôle des populations locales et des travailleurs sera reconnu dans les projets d'aménagement territoriaux, d'équipements urbains, industriels, touristiques ainsi que dans les pratiques agricoles,
- qu'à la mise en décharge brute se substituera une politique de prévention de la génération de déchets et de mise en oeuvre de filières diversifiées de valorisation et de traitement adaptées aux conditions régionales,
- qu'une utilisation rationnelle de l'énergie privilégiera les énergies les moins émettrices de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques,
- que s'engagera une véritable mutation du secteur des transports : recul des transports routiers de marchandises et développement du rail, de la voie d'eau et des pratiques intermodales, développement des transports en commun et de la voiture propre, recherches sur les carburants propres, remise en cause des pavillons de complaisance, exigences de qualité accrues et renforcement des contrôles pour les transports maritimes et routiers de matières dangereuses,
- que s'instaurera une politique de l'eau, cohérente et intégrée, visant à satisfaire les besoins des consommateurs et la protection des ressources,
- que seront renforcées les sanctions à l'égard des pollueurs fautifs et qu'évoluera la règle du "pollueur-payeur " vers une véritable politique de prévention, dans tous les domaines, y compris au niveau des gênes sonores,
- que dans les domaines de l'environnement seront préservés et développés les moyens nécessaires pour assurer aux citoyens des services publics efficaces et contrôlés démocratiquement,
- que progressera l'ensemble de la législation concernant l'environnement pour une application concrète et responsable des principes de prévention et de précaution,

et qu'ainsi s'amélioreront les conditions de vie et de santé de la population menacées par les pollutions de l'air, de l'eau et des sols.